Attention! enfants en mouvement

FORMATION SUR LE DÉVELOPPEMENT MOTEUR PAR LE JEU ACTIF

Entente de service

Entre :

ORGANISATION	FORMATEUR

Description du service

Titre : Formation sur le développement moteur par le jeu actif

But : Afin d'assurer un changement de pratique chez le personnel éducateur, la formation se veut un soutien pour offrir aux jeunes enfants d'avantages d'occasions d'amorcer des jeux où ils seront physiquement actifs et de vivre des expériences diversifiées et plaisantes.

Objectifs :

- Mettre en lumière l'importance du développement moteur sur la santé, la réussite éducative et l'acquisition de saines habitudes de vie ;
- Augmenter les connaissances sur le développement moteur chez l'enfant entre 0 et 5 ans ;
- Soutenir la planification et réaliser différentes expériences et activités pour encourager les enfants à bouger quotidiennement ;
- Transmettre à l'équipe le plaisir de bouger avec les enfants !

Messages : La formation s'inscrit dans un processus d'amélioration de la qualité du milieu de garde en favorisant la mise en œuvre du cadre de référence Gazelle et Potiron du Ministère de la famille en matière de jeu actif et de développement moteur.

Quel est le changement souhaité en lien avec cette formation :

Quelles sont vos attentes envers cette formation ?

Formule pour les SGE en installation: La formation est offerte en trois modules de 3 h incluant un 3 h d'accompagnement dans le milieu de garde par le formateur.

Formule pour les SGE en milieu familial : La formation est offerte en deux modules de 3 h, et un troisième module incluant un suivi d'accompagnement avec l'équipe de soutien pédagogique du bureau coordonnateur.

Date et heure module 1 : **Date et heure module 2 :** **Date et heure module 3 (accompagnement) :**

Lieu : Nombre de participants :

Modalités : Le service de garde s'engage à suivre les trois modules de formation dans une période de 1 an, incluant un intervalle de deux à trois mois entre chaque module.

Attendu que : Les 2 parties s'engagent à aviser la personne-ressource, dans le cas d'une annulation, et ce, dans les quinze (15) jours précédant la date prévue de la tenue de la journée de formation.

Acceptation de la proposition : OUI ◯ **NON** ◯

Signature

Date :